



# 3 questions à André Narritsens

André Narritsens vient de publier *Le syndicalisme des indirectes (1940-1968)*, aux éditions de l'Institut CGT d'histoire sociale\*.

Il est notre invité du mois.

**Tu viens de publier *Le syndicalisme des Indirectes (1940-1968)*, deuxième volet de ton étude sur le sujet. Qu'est-ce qui t'a amené à entreprendre ce travail de longue haleine ?**

Lorsque je suis entré à la DGI, en 1975, la mémoire du syndicat des Indirectes était très présente. Le SNADGI n'avait que sept années d'existence, beaucoup de ses cadres étaient issus des Indirectes et il résultait de ce fait une mémoire encore très vive nourrie des longues batailles qui avaient gagné une sortie par le haut de la fusion des anciennes Régies financières au sein de l'entité DGI. Le syndicalisme des Indirectes avait acquis dans ces luttes un grand prestige et il portait aussi une image de masse, démocratique, indépendante, unitaire et de fidélité à la CGT. L'ancienneté de ce syndicalisme (il était né, sous forme associative en 1903) en faisait un témoin précieux de l'histoire plus générale du syndicalisme des fonctionnaires et de la CGT. Cela méritait qu'on y regarde de près, en s'écartant des légendes et des simplifications ou exacerbations de traits que produit le temps. Au milieu des années 1950, Michel Piquemal, qui avait été un dirigeant prestigieux du syndicat dans l'entre-deux guerres, avait publié dans les colonnes du Nouveau Réveil, organe d'opinion du SNACI, une petite histoire riche de ses souvenirs. Michel Piquemal appelait à un travail plus complet. J'ai d'une certaine manière essayé de répondre à ce souhait dès lors qu'une première

plongée dans les archives a révélé une foisonnante histoire. Il est résulté de ce travail un premier ouvrage publié en 1992. La suite devait venir mais elle a un peu tardé en raison de mon accaparement dans l'action syndicale d'aujourd'hui. Ce deuxième tome court de 1940 à 1968 (année de dissolution du Syndicat), autrement dit il couvre une période très proche de nous, qui concerne, à bien des égards nos combats d'aujourd'hui.

**Dans la période traitée, l'histoire du syndicalisme des Indirectes croise souvent celle de l'UGFF. Peux-tu nous en dire quelques mots ?**

Fondamentalement l'action syndicale au sein des Indirectes s'enracine dans les combats plus larges que les fonctionnaires ont dû conduire, ce qui n'efface pas les singularités de l'action corporative. La période qui suit la Libération est marquée au fer par les dossiers de l'élaboration du statut général, du reclassement, de la lancinante question des traitements et de l'auxiliarat. Par la suite viennent d'autres grandes questions transversales telles le relèvement des catégories. Ce sont des combats fondamentaux.

Je reviens aussi sur les circonstances de la scission Force ouvrière et ses graves conséquences sur le mouvement des fonctionnaires. A vrai dire la CGT a été très gravement atteinte par la scission et, dans ces circonstances difficiles les syndicalistes des

Indirectes, qui avaient su conserver leur unité, ont fait face avec courage, apportant une aide considérable à la reconstitution des organisations de la CGT et fournissant des responsables de très grande stature à l'UGFF. Jacques Pruja (un des principaux rédacteurs du statut), Léon Rouzard, André Berteloot, Roger Loubet ont, dans la période qui occupe l'ouvrage, exercé les plus hautes responsabilités. René Bidouze, originaire des Indirectes a ensuite pris la relève et joué le rôle que l'on sait dans la rédaction du nouveau statut.

**Quels enseignements peuvent être utiles aujourd'hui au syndicalisme CGT ?**

Beaucoup de choses se sont aujourd'hui modifiées mais le syndicalisme des Indirectes parle aujourd'hui sur quelques questions essentielles au présent. Il en est ainsi sur les sujets de l'indépendance syndicale, de l'arrimage à des principes, du souci d'une syndicalisation massive, d'une grande combativité se fixant au bout du compte l'objectif du développement et de la modernisation des services publics.

**\* Les commandes sont à adresser à :**

SNADGI CGT,  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil cedex.

Prix : 15 €  
(+ 4€ de frais de port)